

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 28 mars 2014, 20h30

I- Ouverture de la réunion

- Le Maire, M. Beñat INCHAUSPE accueille les nouveaux conseillers municipaux élus le dimanche 23 mars dernier et les nomme dans l'ordre d'élection :
INCHAUSPE Beñat, MAURY Danièle, FIESCHI Pierre, DARGUY Louissette, ASCARAT Guy, MOUSTIRATS Maite, ARGUINDEGUY Jakes, SALLAGOITY Marianne, HUGRON Jean, ITHURBURU-ETCHEVERRY Patricia, ETCHEMENDY Jean-Michel, DOILLET Babeth, HARITSCHELHAR Xabi, LOHIAGUE Claire, FABAS Joël, DORREGARAY Patricia, PAGUEGUY Mattin, SOTERAS Mayalen, VIGIE Christian, CHALLET Simone, LARRART Jean-Pierre, ETCHEVERRY Marie-Claire, HEUGA Christian, PEREZ Stéphanie, IGLESIAS Manu, DUHART Karine, ETCHECAHARRETA Martine, ELIZONDO Guillaume, FUNOSAS Anaïs
- **Mme LOHIAGUE Claire**, la **conseillère le plus jeune** est désigné **secrétaire** :
- M. Beñat INCHAUSPE indique ensuite que le **conseiller le plus âgé** va prendre la présidence de la séance conformément l'article L.2122-8 du CGCT ; il s'agit de **M. Guy ASCARAT**

II -Election du Maire

- **M. Ascarat réalise l'appel** des conseillers classés selon le nombre de voix obtenus lors des votes du scrutin du 23 mars.
 - Ayant constaté que le quorum était atteint, il invite les conseillers à procéder à l'élection du Maire. M. Ascarat donne lecture des articles L2122-4 et L.2122-7 du CGCT qui font référence à l'élection du maire.
 - Il forme le bureau composé de M. Guy Ascarat président, Mme Claire Lohiague secrétaire et M. Jakes Arguindeguy et Mme Anaïs Funosas assesseurs.
 - Il fait appel à candidature au poste de Maire :
- Mme Martine Etcheçaharreta et M. Bernard Inchauspe font acte de candidature.

- Les résultats du 1^{er} tour donne
Mme Martine Etcheçaharreta 3 voix
et M. Bernard Inchauspe 26 voix
- M. Bernard Inchauspe est donc proclamé Maire de Hasparren et **prend la présidence de l'assemblée.**

III- Délibération du nombre de poste des adjoints

M le Maire demande ensuite de délibérer sur le nombre d'adjoints au maire qui constitueront le conseil municipal, en rappelant que le maximum est de 30% du nombre de conseillers municipaux(8).

Le Maire propose que soient créés 8 postes d'adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création des 8 postes d'adjoints au maire.

IV - Election des adjoints

- M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin majoritaire de liste sans possibilité de panachage.
- M. Inchauspe fait alors appel à candidature de listes d'adjoints :
Une liste menée par M. Pierre Fieschi est présentée.
- Il est procédé au vote.

➤ Le dépouillement des votes du 1^{er} tour donne 26 voix pour et 3 blancs.

La liste de M. Pierre Fieschi composée de M Pierre Fieschi, Mme Louissette Darguy, M. Guy Ascarat, Mme Maite Moustirats, M. Jakes Arguindeguy, Mme Danièle Maury, M. Jean Hugron et Mme Marianne Sallagoity est donc élue.

M. le Maire annonce que M. Pierre Fieschi sera délégué aux Finances, Mme Louissette Darguy à l'Economie, M. Guy Ascarat à la Voirie, aux Bâtiments communaux et au Patrimoine, Mme Maite Moustirats à l'Agriculture, M. Jakes Arguindeguy à l'Eau et Assainissement, l'Environnement et le Développement durable, Mme Danièle Maury au Social, M. Jean Hugron à l' Education et la Jeunesse et Mme Marianne Sallagoity à la Communication.

A la question posée par Mme Etcheçaharreta du contenu de la délégation à la communication, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit, sous son autorité, de communication interne au sein du conseil municipal, et externe en direction de la population (bulletin municipal, parution ou diffusion d'informations,...) et des media, en terme d'image que peut donner la commune.

M. le Maire informe le conseil, que comme le lui permet le CGCT, il consentira par arrêté 2 délégations ; l'une aux Cultures et à l'Euskara à Xabi Haritschelhar, et l'autre au Sport à Joël Fabas.

Enfin pour clore la réunion M. le Maire annonce l'essentiel des points qui seront traités lors du prochain conseil.

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,
Beñat INCHAUSPE

